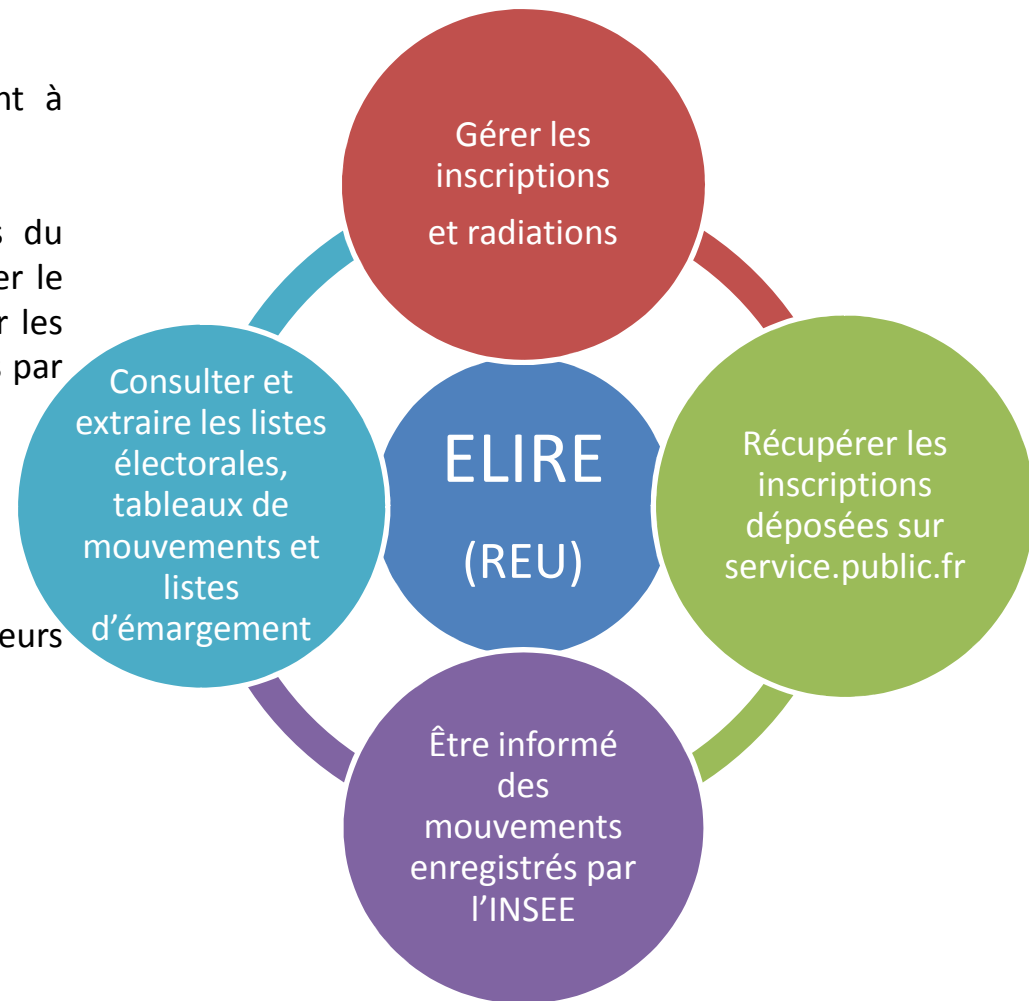


A quoi sert le portail ELIRE ?

Définition et périmètre

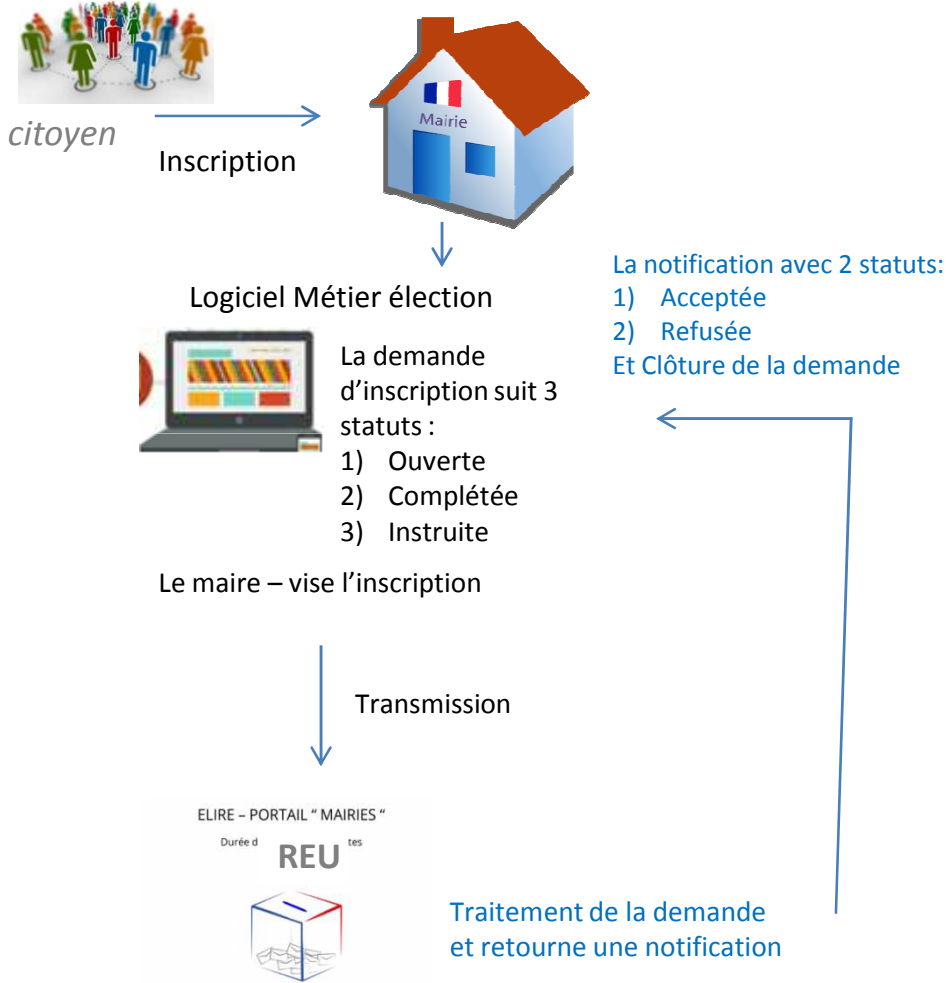
- ❑ **ELIRE** est un portail web mis gratuitement à disposition des communes.
- ❑ **Elire** permet d'accéder aux fonctionnalités du système mis en œuvre par l'INSEE pour gérer le Répertoire Electoral Unique (REU) et établir les listes électorales selon les modalités définies par le code électoral en temps réel.
- ❑ Le portail **Elire** :
 - Ne gère pas les procurations
 - Ne gère pas la correspondance aux électeurs notifiant la décision du maire
 - Ne gère pas l'édition des cartes électorales (attention : infos au 5/03/2019)

 Ces cas sont traités par la commune via le logiciel métier Elections

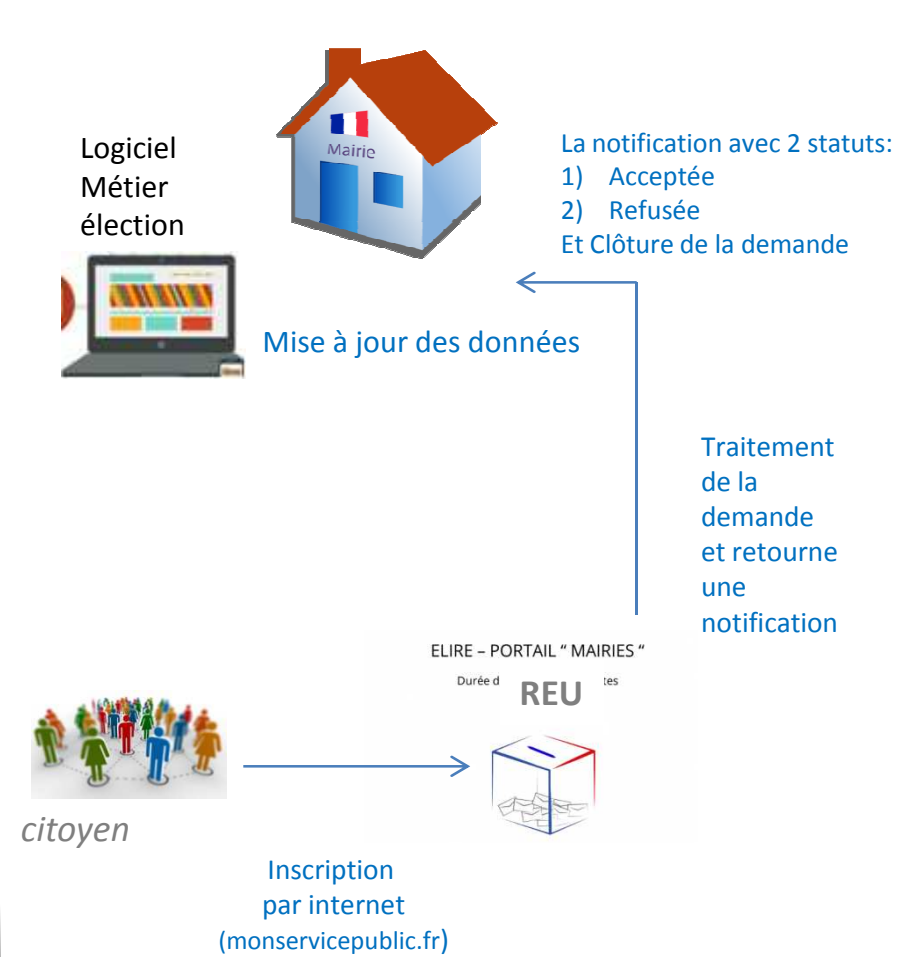


Le parcours de l'inscription sur la liste électorale

CAS 1 Inscription physique en mairie

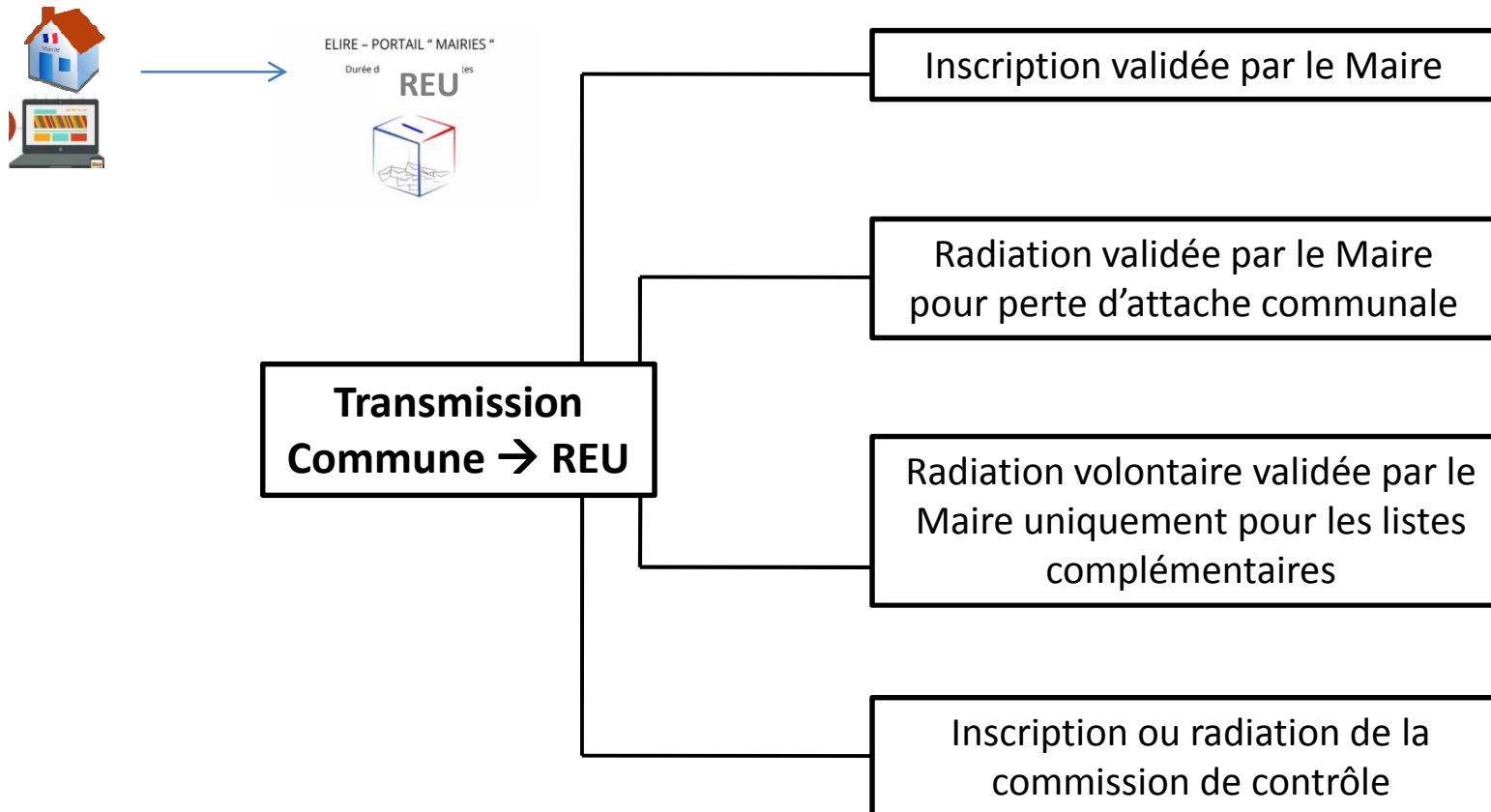


CAS 2 Inscription via internet



Les actions réalisées par la commune

Les communes envoient au REU:



Les actions réalisées par l'INSEE (portail Elire)

Le REU notifie aux communes :



**Transmission
REU → Commune**

Inscrits d'office

Personne ayant acquis la
nationalité française

Radiation des personnes décédées

Radiation des personnes privées de
droit

Radiation des personnes ayant
perdu la nationalité française

Prise en compte des décisions de
justice